

## La formation des salariés

### Le FAFSEA répond aux besoins de qualifications des entreprises

Le FAFSEA est géré par les partenaires sociaux de l'Agriculture. Organisés en Commissions Départementales, Régionales et Nationales, les responsables professionnels salariés et employeurs étudient les besoins de qualification des salariés agricoles et définissent des orientations de formation par région.

Les délégués régionaux, les conseillers formation et les consultants du FAFSEA accompagnent les chefs d'entreprise dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de formation, (recrutement, encadrement, adaptation aux nouvelles technologies, sélection de l'offre de formation...).

### Il est l'unique OPCA de la production agricole

Le FAFSEA est agréé par les Pouvoirs Publics en tant qu'Organisme Paritaire Collecteur (OPCA) et gestionnaire du CIF (OPACIF). Il est le seul organisme habilité à percevoir l'ensemble des cotisations dues au titre de la Formation Professionnelle Continue des salariés de la production agricole.

Deux types de cotisations FAFSEA sont demandées aux employeurs quel que soit le nombre de salariés qu'ils emploient :

- une cotisation au taux de **0,40%** (dont 0,20% de cotisation FAFSEA additionnel), assise sur les salaires versés aussi bien aux titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée (**CDI**) qu'à durée déterminée (**CDD**), **au titre de la formation professionnelle continue**.
- une cotisation au taux de **1%**, assise sur les salaires versés aux titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (**CDD**), **au titre du congé individuel de formation (CIF)**.

### Il construit un partenariat efficace avec les autorités locales, nationales et européennes

Afin d'intervenir le plus judicieusement auprès des acteurs du monde agricole, le FAFSEA s'associe aux études visant à cerner les problèmes rencontrés par les secteurs de l'agriculture et à établir des perspectives sur les emplois et les formations.

De sa propre initiative, il lance des enquêtes pour connaître les attentes de ses publics. Il mène des diagnostics approfondis sur les secteurs en collaboration avec des instituts techniques ou des groupements professionnels et des évaluations qui nourrissent les actions à venir.

De nombreux contacts avec l'Europe sont noués dans l'objectif de maintenir l'emploi qualifié, de susciter les échanges sur le plan technique, de la sécurité, de l'organisation du travail, de la gestion des ressources humaines.

Soucieux de promouvoir l'emploi et de développer les métiers de l'agriculture, le FAFSEA mène des actions de promotion tant au niveau régional que national et participe à de nombreux salons.

### Il propose une formation continue des salariés

En Alsace, des professionnels de l'agriculture définissent des orientations formation, au sein de la Commission Paritaire Régionale du FAFSEA, dans le cadre d'un budget alloué pour le financement de la formation des salariés.

De nombreux stages sont sélectionnés chaque année pour accompagner les entreprises dans la formation de leurs salariés et ainsi accroître leur efficacité.

Des thèmes de stages diversifiés sont proposés dans les secteurs de la viticulture, paysage, horticulture, cheval, maraîchage, arboriculture, etc.

Le délégué régional du FAFSEA se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



DÉLÉGATION RÉGIONALE DU FAFSEA ALSACE

Espace Européen de l'Entreprise

2 rue de Rome - 67309 SCHILTIGHEIM CEDEX

Tél : 03 88 18 54 18 - Fax : 03 88 81 16 13

e-mail : alsace@fafsea.com - Site Internet : www.fafsea.com